

## DEVOIR DE CONSEIL ET D'INFORMATION : LES OBLIGATIONS À RESPECTER

Assimiler les obligations d'information, de conseil  
et de gestion pour les mettre en pratique au cabinet



VENUS CONSULTING

### OBJECTIFS VISÉS

- Connaître les dispositions légales et jurisprudentielles
- Identifier les situations pouvant engager la responsabilité du cabinet
- Respecter les obligations d'information et de conseil
- Acquérir une rigueur de gestion

Tarif : À partir de 1400 € HT

### PUBLIC

Tout collaborateur souhaitant assimiler le fonctionnement des assurances de personnes

### PRÉREQUIS

Aucun

### COMPÉTENCES

#### ACQUISES :

Connaissance des obligations d'information, de conseil et de gestion

### FORMATEURS

Cette formation est animée par un professionnel de la réglementation en assurance, formateur expert de Venus Consulting.

# PROGRAMME



## 1. LE CADRE JURIDIQUE

- Principes généraux de la responsabilité civile professionnelle de l'intermédiaire en assurance
- Jurisprudence
- Nouvelles dispositions légales sur l'obligation d'information et de conseil
  - Présentation de la DDA : contenu et précautions à prendre
  - Exigences ACPR

## 2. LES BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : INFORMATION ET CONSEIL

- Lors du premier contact avec le client
- Tout au long du processus contractuel : de la souscription à la résiliation
  - Lors de la gestion des sinistres (prescriptions, attestations...)

## 3. LA TRANSFORMATION DIGITALE DU CABINET : GESTION AU QUOTIDIEN

- Conservation des preuves à l'ère du numérique
- Cyber risque
- Gestion des données personnelles
- Utilisation des réseaux sociaux : opportunités et risques

**MODALITÉ D'ACCÈS :** Les inscriptions se font par mail à [conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr) ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap ([conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

### PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

### VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de la formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation